

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JANVIER 2017

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.89.44.55 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **6 mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage
Contact : R. et M-P WOLFER – 03.89.57.26.40.

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès du presbytère de HIRSINGUE (Tél. : 03.89.40.51.62).

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 06.41.32.23.96
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Confirmations et des Professions de Foi
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Évangile auprès des malades
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.01 au 31.01.2017) :

- Dimanche 08.01.2016 : 10 H 30 Messe
Intention : MULLER André et Madeleine et famille
- vendredi 20.01.2017 : 18 H 00 Messe
- dimanche 29.01.2017 : 09 H 00 Messe

❑ Durant le mois de janvier 2017 sont invités à servir à l'Autel :

Le 08.01 à 10 H 30	Lucie et Aline ZIMMERMANN Laurine et Bryan BIRY Xavier BURG Y
Le 29.01 à 09 H 00	Océane et Joseph BURG Y Claire et Marie UNTERSEH Enzo TEMPORINI
Le 18.02 à 18 H 00 (samedi)	Philaé et Samuel PARISOT Marie et Lucie MUNCK Marie GRAFF David HAENNIG

2. Après-midi récréatives – 3^{ème} âge

Mme HARTMANN informe les personnes âgées de 60 ans et plus que les après-midi récréatives organisées à leur intention au Club House auront lieu les **lundis 02, 16 et 30 janvier 2017** à partir de 14 heures.

Venez nombreux passer un agréable moment de détente, en cette triste période hivernale !

3. Crémation des sapins

Après les fêtes, ne jetez pas votre sapin de Noël !!

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Section de Hirsingue organisent à nouveau leur CREMATION DES SAPINS, **le samedi 07 janvier 2017 à partir de 18 h 00, au Banholzberg à HIRSINGUE.**

Les habitants qui le souhaitent pourront déposer leur sapin à côté de la benne à déchets verts (au fond de la Place de la Gare), **jusqu'au samedi 07 janvier 2017 à midi.**

Possibilité de déposer aussi les sapins le même jour au Banholzberg.

Pour chaque sapin ramassé ou collecté, une boisson est offerte !

Venez nombreux profiter de ce moment de convivialité autour d'un bon feu (mise à feu du bûcher vers 19 h 30).

Boissons et petite restauration assurées sur place.

4. Chasse – avis aux promeneurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable les **samedi 07 et 21 janvier 2017 et le dimanche 22 janvier 2017.**

5. Calendrier des manifestations

A l'instar des années précédentes, un calendrier (non exhaustif !) des manifestations prévues en 2017 est joint au présent bulletin.

A cet égard, nous remercions les associations locales qui nous ont communiqué les dates de leurs manifestations et ont ainsi rendu possible la parution de ce calendrier dès le mois de janvier 2017.

6. Communiqué de la Musique Municipale de CARSPACH

La Musique Municipale de CARSPACH organise pour la 6^{ème} année consécutive à HIRTZBACH un repas suivi d'un après-midi dansant **dimanche 22 janvier 2017** au Foyer Saint Maurice de HIRTZBACH (dès 11 h 30).

L'animation sera assurée par Patrick WOLFER.

Menu :

Apéritif de bienvenue ; Le pâté en croûte de viande garnie ;

La palette à la bière et sa printanière de légumes, le gratin dauphinois ;

Le fromage ; Le dessert, le café.

Prix par personne : 28 € (14 € jusqu'à 12 ans).

Inscription auprès de Pascale et Christophe KNECHT –
Tél. : 03.89.40.10.10 ou par mail christophe.knecht@free.fr; au plus tard
pour le 14.01.2017. Réservation obligatoire – places limitées.

7. Recensement de la population (cette fois, ça y est !)

Ainsi que nous l'annonçons dans le bulletin du mois de décembre, la population de HIRTZBACH sera recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

Nous entrons donc à présent dans la phase active de ces opérations de recensement qui ont été confiées à trois agents se répartissant chacun un secteur d'environ 215 foyers :

- a. Mme Mélanie RIBIER aura en charge les rues suivantes (secteur 1) :
rue de la Roselière, rue des Primevères, rue des Violettes, rue du Kleeberg, rue de Lattre de Tassigny, rue de l'Illberg, rue de la Barrière, rue de la Gare, rue des Vergers, rue Principale (du N°1 au N°35, pair et impair), la rue de Carspach (côté pair), la rue de la Forge et les habitations rattachées à CARSPACH mais figurant sur le ban communal de HIRTZBACH.
- b. Mme Sophie WALTER s'occupera quant à elle des rues suivantes (secteur 2) :
rue du Château, rue du Cimetière, rue du Réservoir, rue des Jardins, rue de la Scierie, rue de la Montagne, rue de la Forêt, rue Sainte Afre, rue des Bergers, rue de la Chapelle, rue Saint Wendelin, rue du 21 Novembre (côté impair), rue Colle-Leprêtre ainsi que les habitations isolées situées route de Largitzen.
- c. M. Gérard NAVET enfin traitera les rues suivantes (secteur 3) :
rue des Prés, lotissement Beau Séjour, rue de Carspach (côté impair), rue Principale (du N°32 au N°101, pair et impair), rue des Champs, rue des Fleurs, rue Charles Zumstein, rue Oehlmatte et rue du 21 Novembre (côté pair).

Ces agents qui seront munis d'une carte officielle avec photographie effectueront une première tournée de reconnaissance du 06 au 12 janvier 2017, au cours de laquelle ils distribueront à chaque foyer une « lettre aux habitants » annonçant leur prochain passage.

Le 19 janvier débiteront officiellement les opérations ; les agents recenseurs distribueront à chaque foyer :

- **soit une notice d'information** comportant l'adresse du questionnaire en ligne, ainsi que le code d'accès et le mot de passe, **pour les habitants acceptant de se recenser par Internet ;**

- **soit une feuille de logement** et autant de bulletins individuels que de personnes composant le foyer, **pour les habitants ne souhaitant (ou ne pouvant) pas répondre par Internet.**

Nous prions instamment la population de faciliter le travail des agents recenseurs en leur remettant rapidement et sans faute les formulaires remplis (prière de respecter la date indiquée sur l'avis de passage, pour les personnes absentes) **ou en répondant sous 48 heures par Internet.**

C'est un travail rigoureux et fastidieux à accomplir sur une courte période, aussi comptons-nous sur votre aide à tous afin que le recensement se déroule au mieux.

MERCI D'AVANCE.

8. Médailles d'honneur du travail

Nous apprenons que par arrêté de M. le Préfet du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2016, la médaille d'honneur du travail a été attribuée au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2017 aux personnes suivantes :

- Mme Marie-Claire MOREIRA (échelons argent et vermeil) ;
- Mme Martine SCHMIDLIN (échelons argent et vermeil) ;
- Mme Solange WOLFF (échelon vermeil).

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux récipiendaires.

9. Utilisation des sacs transparents – tri sélectif (RAPPEL)

Les sacs transparents distribués en fin d'année par le personnel technique de la Commune servent exclusivement à collecter les déchets recyclables (papier, carton, plastique...) selon description précise figurant dans le calendrier-guide distribué en même temps que les rouleaux de sacs.

Il convient donc de faire preuve de bon sens en évitant, comme cela se produit encore trop fréquemment d'utiliser ces sacs pour le ramassage des feuilles mortes ou de tous déchets autres que ceux auxquels les sacs sont réellement destinés.

Merci de votre compréhension.

10. Analyse d'eau

Les prélèvements d'eau du réseau communal effectués le 29 novembre 2016 ont, comme de coutume, confirmé la bonne tenue de notre eau, dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés (microbiologie, équilibre calco-carbonique, oligo-éléments, minéralisation) respectent les limites et les références de qualité requises.

Les résultats complets de cette analyse sont consultables par le public en mairie (panneau d'affichage extérieur).

11. Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

La loi du 03 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 03 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs, **à compter du 15 janvier 2017**.

Celle-ci avait été supprimée en 2013.

Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents.

Nous disposons pour le moment de peu d'information sur la mise en œuvre de ce dispositif, sinon que les demandeurs devront présenter une pièce d'identité du parent signataire et le formulaire de demande (non encore publié à ce jour).

Davantage de détails seront communiqués à cet égard dans le bulletin de février 2017 (si nous les recevons d'ici là...).

12. Communiqué de Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

RTE va procéder courant 2017 à des travaux de pose de balisage avifaune sur la ligne à très haute tension Argiesans-Sierentz (225 Kv), afin d'assurer le bon fonctionnement des lignes mais également la sécurité des personnes aux abords de ces ouvrages.

A cet égard, RTE donne les conseils suivants à toute personne s'adonnant à des loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers, élagage d'arbres... à proximité des ouvrages électriques :

1. restez éloignés des ouvrages électriques ;
2. ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contactez le numéro d'urgence dépannage indiqué sur votre facture d'électricité.

Un seul mot d'ordre : pour les loisirs comme pour le travail, **restez à distance !**

Si malgré ces conseils un accident survenait, voici les mesures à prendre dans l'ordre :

1. interdisez l'accès pour prévenir un autre accident ;
2. ne touchez surtout pas les personnes électrisées ou électrocutées, si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique ;
3. alertez en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (Police) ou le 112 (appel d'urgence unique européen).

N'oubliez pas : ne touchez pas les pylônes ni les câbles, mêmes tombés au sol.

13. Conseils avant l'hiver

Comme chaque année, nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir :

- balayage et enlèvement des neiges :
l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.
Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;
- dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;
- protection des compteurs d'eau contre le gel :
en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire.

14. Prévention et information sur les risques d'incendie

Les incendies provoquent 460 décès par an. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.

Comment en être averti à temps ?

Avec un détecteur avertisseur de fumée, (obligatoire depuis mars 2015) essentiel pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort. C'est facile à trouver (magasin de bricolage), à installer et à entretenir. Il est important de vérifier qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence près des chambres.

Comment éviter les risques :

Avec la vigilance et des gestes simples :

- éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit ;
- ne pas laisser les enfants seuls ou sans surveillance à la maison (allumettes, briquets, casseroles ou poêles sur le feu...) ;
- éloigner les produits inflammables d'une source de chaleur ;
- ne pas laisser les appareils électriques en veille ;
- brancher un seul appareil par prise électrique ;
- avoir un extincteur,...

A titre d'information, la température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 minutes.

- ❑ Quelles précautions prendre ,
faire contrôler régulièrement ses installations (électricité, gaz, chauffage, ramonage des conduites et cheminées une fois par an et de préférence par des professionnels, c'est plus sécurisant.

- ❑ Que faire en cas d'incendie ?

Evacuer immédiatement les lieux, fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien emporter ; une fois dehors, appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112 (numéro unique d'urgence européen).

Si l'incendie se déclare au-dessous :

- fermer les portes et mettre des linges mouillés en bas ;
- aller à la fenêtre pour être vu par les secours ;
- en cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.

Site internet utile : www.inpes.sante.fr

15. Prévention et information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Les accidents liés à l'intoxication au monoxyde de carbone sont à l'origine de près de 6000 intoxications et de 300 décès par an.

Pour s'en prémunir, voici quelques recommandations :

- ❑ pourquoi est-ce dangereux ?

c'est un gaz invisible, inodore, non irritant, toxique, pouvant causer la mort en moins d'une heure ou laisser des séquelles à vie.

- ❑ Quelles sont les causes du danger :

- Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sont mal entretenus ;
- le logement est mal aéré : l'air qu'utilise une flamme pour brûler n'est pas suffisamment renouvelé ;
- les fumées sont mal évacuées.

- ❑ Comment éviter les intoxications ,

- faire vérifier chaque année les installations par un professionnel (chaudière, chauffe-eau, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- aérer le logement tous les jours pendant au moins 10 minutes même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air ;
- faire effectuer un ramonage mécanique des conduits et cheminées au moins une fois par an.

- ❑ que faire si l'on soupçonne une intoxication ?

en cas de maux de tête, nausées, fatigue, malaise, vomissements... penser au monoxyde de carbone dont l'action peut être rapide !

1. aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
2. arrêter les appareils à combustion si possible ;
3. évacuer les locaux et bâtiments ;
4. appeler les secours (18, 112) ou le SAMU (15) ;
5. ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Attention ! les détecteurs de monoxyde de carbone disponibles sur le marché ne suffisent pas pour éviter les intoxications. Il convient de bien suivre et respecter ce qui précède.

Les sites internet utiles : www.sante.gouv.fr - www.logement.gouv.fr

16. La Mission Locale : un savoir-faire au service des jeunes



Ex « PAIO », la Mission Locale Sundgau 3 Frontières fait partie du réseau national des missions locales qui accueillent tous les jeunes de 16 à 25 ans, avec un accompagnement et des solutions personnalisées.

La Mission Locale apporte à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, des réponses individualisées : élaborer un projet professionnel, construire un parcours qualifiant, déterminer la formation la plus adaptée, accompagner la recherche d'emploi, faire le lien avec les entreprises, rédiger un CV, préparer aux entretiens d'embauche,...

Tout est mis en œuvre pour faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes avec un objectif prioritaire, l'emploi.

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous recherchez un soutien pour aboutir dans vos démarches ?

Les conseillers de la Mission Locale sont là pour vous écouter et vous guider, pour vous aider à réussir votre insertion sociale et professionnelle : ORIENTATION, QUALIFICATION, ACCES A L'EMPLOI.

Ils sont présents à chaque étape de votre parcours professionnel.

Les conseillers de la Mission locale reçoivent les jeunes en entretiens sur RDV à Altkirch et Saint-Louis et dans certaines communes lors de permanences délocalisées :

Saint-Louis
90, rue de Mulhouse
Tél : 03 89 69 97 75
accueil@mils3f.fr

Altkirch
39, av du 8^{ème} Hussards
Tél : 03 89 08 96 71
www.mils3f.fr

17. Remerciements

- Jeannine PFLIEGER a été très touchée par les nombreuses marques de sympathie et messages de félicitations qui lui ont été témoignés à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire. Elle remercie tout particulièrement M. le Maire et ses adjoints, le Crédit Mutuel, les voisines Georgette et

Valérie et tous les parents et amis qui ont partagé ce moment de convivialité avec son mari Etienne et elle (visites, cadeaux, cartes, appels téléphoniques...).

- ❑ Les belles décorations de Noël que l'on peut admirer dans le centre du village sont à mettre à l'actif de l'association « La Bougeotte d'HIRTZBACH », aidée par les membres du jury du concours interne des maisons fleuries et de quelques bénévoles.

Saluons cette initiative généreuse et originale et félicitons les artisans de ce travail admirable et imaginatif !

18. Petites annonces

- ❑ **Particulier** vend machine fendeuse de bûches hydraulique (en mode horizontal et vertical). Alimentation 380 volts triphasé.

S'adresser à la mairie : 03.89.40.99.21.

19. Etat civil

- ❑ Naissance :

- Le 24 novembre 2016 à ALTKIRCH est né Malone qui fait la joie de ses parents, Yannick SCHOENIG et Céline RIESS et de ses sœurs, demeurant ensemble 3A rue de l'Ilberg ;
- le 07 décembre 2016 à ALTKIRCH est née Marine qui fait la joie de ses parents, Jérémy BUDER et Virginie ROCHAIS et de sa sœur Jade, demeurant ensemble 3A rue de la Montagne.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

- ❑ Mariage :

Le 04 décembre 2016 en la mairie de HIRTZBACH se sont unis Albert ALBISSER et Marie née ISSENLOR, demeurant ensemble 8A rue du Kleeberg.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur !

20. Les grands anniversaires de janvier 2017

66 ans :	M. KOENIG	Jean-Jacques
67 ans :	M. DONISCHAL	Mario
68 ans :	Mme KARA	Hava née KILIC
	Mme SCHWOEHRER	Anne-Marie née WELTER
	Mme STEHLIN	Elianne née KETTELA
69 ans :	M. HEITZMANN	Michel
	M. YAHIA	Djemaï
70 ans :	Mme SCHARTNER	Eliane née SCHURCK
	M. MUNCK	Bernard
71 ans :	M. UEBERSCHLAG	Georges
72 ans :	M. HEINIS	François
	Mme MECKER	Liliane née PFLIEGER

75 ans :	Mme LANG	Anne née SCHOTT
77 ans :	Mme ROSSE	Marie Anne née ZIMMERMANN
	Mme BRUNNER	Charlotte née SCHMITT
79 ans :	M SCHNOEBELEN	Georges
81 ans :	Mme HARTMANN	Sonia née WEIGEL
82 ans :	M. BRUNNER	Pierre
84 ans :	Mme WALCH	Marie-Antoinette née HARTMANN
85 ans :	M. MUNCH	Roger
86 ans :	Mme JERMANN	Rose née SCHMALTZ
87 ans :	Mme RHEIN	Georgette née MULLER
	Mme MORGEN	Jeannette née MEYER
88 ans :	Mme SPECKLIN	Marie-Antoinette née JERMANN
91 ans :	Mme BILLIG	Hortense née MUNCK
92 ans :	Mme BRITZ	Hélène née ETTER
	Mme ISSELIN	Valérie née MULLER

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél. : 03.89.40.99.21

Fax : 03.89.40.96.40

E-mail : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Mardi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Mercredi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Vendredi	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
Samedi	Fermé	



**BON DEPART A
TOUS
POUR 2017 !**